

Arboretum Morgan

Activités permises / Permitted Uses **Sentier / Trail** **Distance (km)**



Orange ————— 3.0
 Marche à l'année / Year-round walking



Rouge / Red ————— 1.3



Jaune / Yellow + ————— 3.4
 + ————— 5.4
 Interdiction de marcher sur les pistes de ski / Walking on ski tracks forbidden



Vert / Green - - - - - 1.3



Bleu / Blue - - - - - 5.8
 Sentier d'hiver seulement / Winter trail only

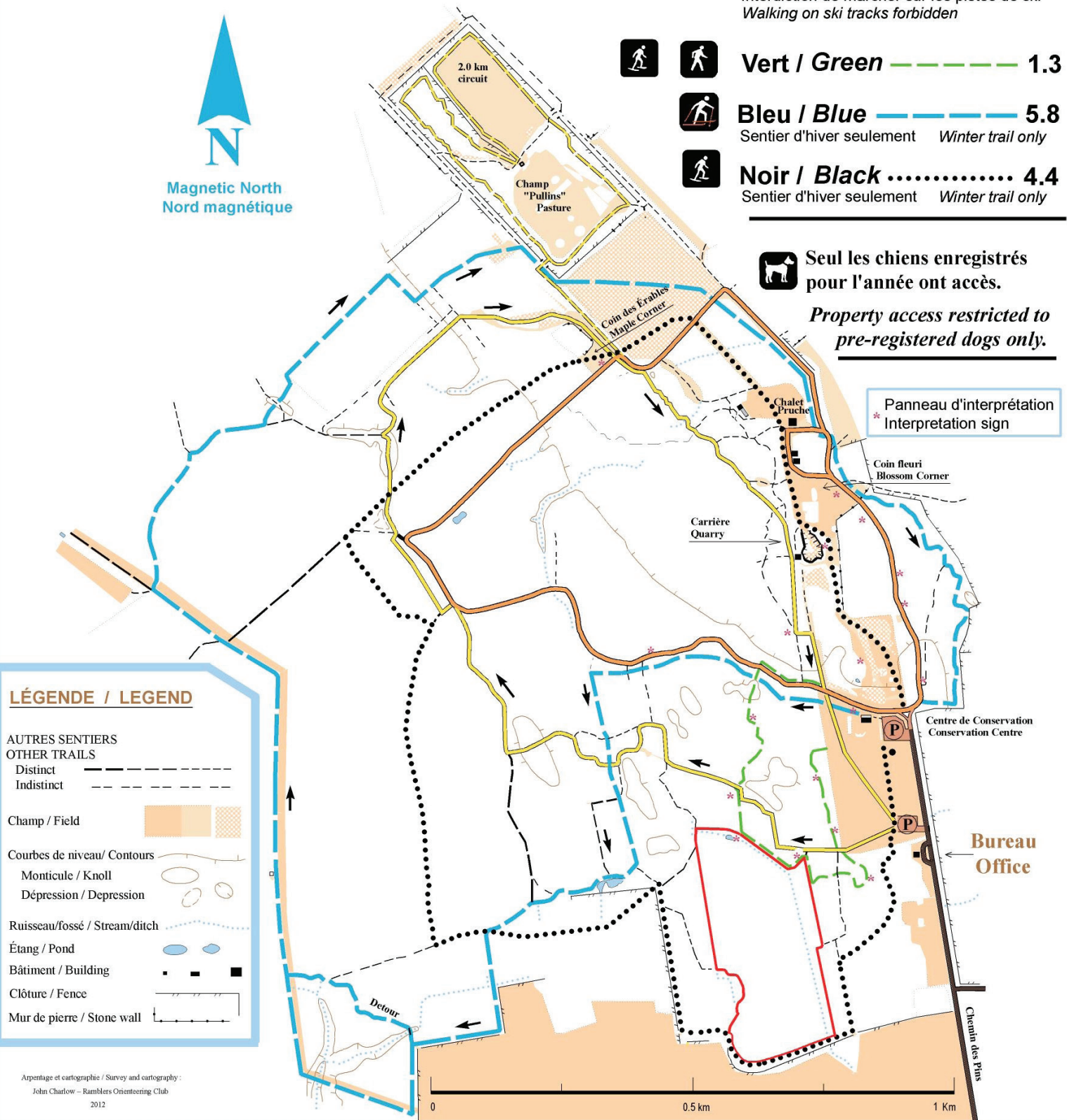


Noir / Black 4.4
 Sentier d'hiver seulement / Winter trail only



Seul les chiens enregistrés pour l'année ont accès.

Property access restricted to pre-registered dogs only.



LÉGENDE / LEGEND

AUTRES SENTIERS / OTHER TRAILS

Distinct ————
 Indistinct - - - - -

Champ / Field

Courbes de niveau / Contours
 Monticule / Knoll
 Dépression / Depression

Ruisseau/fossé / Stream/ditch

Étang / Pond

Bâtiment / Building

Clôture / Fence

Mur de pierre / Stone wall

REGULATIONS

In order to preserve the natural environment as well as to ensure your own safety, please take note of the following.

MEMBER AND VISITOR RULE:

- All members and visitors must check in with the gate attendant and have their pass visible on their windshield

PROHIBITED ACTIVITIES:

- Driving of any motorized vehicle on trails
- Harassing fauna, damaging flora or gathering specimens
- Releasing wild or domestic animals on site
- Lighting fires of any sort
- Smoking within the forest
- Camping
- Cycling
- Hunting or carrying any firearm or hunting equipment

DOG RULES (see the complete list of rules and regulations on the web):

- Only registered dogs with current vaccinations are permitted to enter the Arboretum and each dog must wear its ID tag at all times.
- Park only in the designated dog car park. Show your coloured dog card when you stop at the entrance. In the parking lot display it in full view on the dashboard.
- Feces are to be picked up immediately and placed in the provided receptacles.
- Each member is fully responsible for their dog(s) and will be held accountable for their behaviour. Dogs must be within sight, on trails (not loose in the woods) and under the owner's command at all times.
- Dogs may be on the three designated trails (Yellow, Orange and Red). Dogs are not allowed on the Blue, Black (Snowshoe) or Green Trails or any other trail not specifically designated for dog use. Walk in a clockwise direction on the Orange Trail to reduce face to face encounters with other dogs and users of the Arboretum. Ski with your dog on the Yellow Trail only.
- Leash your dog around the Conservation Centre, in the parking lots and when the white board on-leash sign is posted and whenever appropriate during special events.
- Aggression of any sort, actual or perceived is forbidden and bears serious consequences. Dogs that bite will have their access privileges revoked immediately. Uninvited/unwanted approaches towards people or other dogs must be prevented.

**Our office hours are 9 a.m. to 4 p.m., 7 days a week. We can be reached at 514-398-7811.
In case of emergency only, contact Campus Security at 514-398-7777.**

RÈGLEMENTS

Dans le but de préserver l'environnement naturel et d'assurer la sécurité des visiteurs, veuillez prendre note des règlements.

RÈGLE POUR TOUS LES VISITEURS :

- Les membres et visiteurs doivent passer par la guérite et laisser leur permis de stationner bien en vue sur le tableau de bord

ACTIVITÉS PROHIBÉES :

- Circuler sur les sentiers en véhicule motorisé
- Harceler la faune, infliger des dommages à la flore ou cueillir des spécimens
- Libérer des animaux sauvages ou domestiques
- Allumer un feu de quelque type que ce soit
- Fumer en forêt
- Camping
- Cyclisme
- Port d'armes et toutes activités liées à la chasse

RÈGLEMENTS QUI S'APPLIQUENT AUX CHIENS :

(voir la liste complète des règlements et mesures spécifiques sur le Web)

- Seuls les chiens dûment enregistrés dont les vaccins sont à jour sont admis à l'Arboretum. Chaque chien devra toujours porter sa médaille d'identité.
- Seul le stationnement réservé aux propriétaires de chiens est autorisé. À l'entrée, le permis pour chien doit être présenté. Au stationnement, le permis doit être placé en évidence sur le tableau de bord.
- Les excréments doivent être immédiatement ramassés et déposés dans les poubelles prévues à cet effet.
- Chaque membre a l'entière responsabilité du comportement et des actions de son (ses) chien(s). Les chiens doivent être constamment sous la gouverne de leur propriétaire, dans son champ de vision et se tenir dans les sentiers (et non dans les bois).
- Trois sentiers (jaune, orange et rouge) sont ouverts aux chiens. Ceux-ci ne sont admis ni dans les sentiers bleu, noir (raquette) et vert, ni dans tout autre sentier non spécifiquement désigné pour leur usage. Dans le sentier orange, suivre le sens des aiguilles d'une montre afin de minimiser les occasions de confrontation avec d'autres chiens et les usagers de l'Arboretum. Skier avec un chien n'est autorisé que sur le sentier jaune.
- Le chien doit être tenu en laisse autour du Centre de conservation, dans les stationnements, quand le panneau blanc « chiens en laisse » est affiché et, si nécessaire, lors d'événements spéciaux.
- Tout comportement agressif, réel ou appréhendé, est prohibé et entraînera de sérieuses conséquences. Les chiens qui mordent seront exclus sur-le-champ. Tout contact indésirable ou importun avec des gens ou d'autres chiens doit être évité.

**Le bureau est ouvert sept jours sur sept, de 9h à 16h. Téléphone 514-398-7811.
En cas d'urgence seulement, appelez le Service de sécurité du Campus au 514-398-7777.**